

Image not found or type unknown



## Estimation de terrain dans une donation de son vivant

Par **cricri84**, le **09/04/2014** à **08:17**

bonjour

mon père ma fait une donation il a 27 ans pour un terrain agricole de 6000m2 j'ai eue une faveur de notre maire pour y faire construire ma maison de 100m2 dessus et j'ai eue un refus d'agrandissement il y a 1 mois mon père vient de décéder on est 4 enfants et on me dit que mon terrain sera estimer en totalité en constructible!!!

mon terrain est en 2 lot 1 ou j'ai ma maison et l'autre des arbres .

ma question est comment va etre estimer mon terrain ? j'aurais cru que la partie ou j'ai fais construire serait estimer au prix du constructible mais la totalité de mon terrain !!!!

merci de votre reponse cordialement

cricri84